

Conseil municipal de Culhat : séance du 26 août 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le 26 août à 19 h 30, à la mairie de Culhat.

Présents – Gilles BERGAMI (Maire), Myriam DUPORGES (1^{ère} adjointe), Patrick GIRAUD (2^{ème} adjoint), Stéphanie THIODAT, Roland DURIF, Marie MORGE, Cyril POTELLERET, Thierry BACHELLERIE.

Absents excusés – Julie MONTBRIZON (3^{ème} adjointe pouvoir à Gilles Bergami), Julien POTELLERET (4^{ème} adjoint), William BAGGI (pouvoir à Patrick Giraud), Aline ROCHE (pouvoir à Myriam Duporges), Dominique CHAMPAGNOL, Philippe BEAUVOIR, Rémi NOIZIER.

Signature de la feuille de présence en début de séance et constatation que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patrick GIRAUD.

Les décisions sont résumées ci-après.

1. Protection fonctionnelle (pour information, pas de vote)

Lors de la séance du 17 juin 2025, Julie Montbrizon a informé le Conseil municipal qu'elle avait sollicité la protection fonctionnelle prévue par la loi en raison de préjudices subis dans le cadre de ses activités d'élue. Ainsi que le prévoit la réglementation, il convient d'inscrire cette information - qui ne donne pas lieu à délibération - à l'ordre du jour de la séance suivante.

2. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Il convient de créer ce poste pour prendre en compte la réussite à un examen professionnel d'un agent. A noter qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste : sur le plan administratif, le poste précédent sera annulé lors d'un prochain conseil.

Décision : validation à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Il convient de créer ce poste pour prendre en compte l'avancement de grade d'un agent. A noter qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste : sur le plan administratif, le poste précédent sera annulé lors d'un prochain conseil.

Décision : validation par 8 voix pour et 3 voix contre.

4. Tarifs de la cantine

Les prix des repas pris à la cantine doivent être ajustés. Les nouveaux prix proposés sont :

- Repas élèves : 4,10 € TTC par repas (augmentation de 6 centimes)
- Repas adultes : 6,10 € TTC par repas (nouveau).

Décision : validation à l'unanimité.

5. Subventions pour la restauration de l'Église ND de l'Assomption

Le diagnostic de l'église, réalisé en 2022-2023 par le cabinet ACA Architectes et Associés, propose un programme de restauration en cinq phases qui a été validé par la DRAC.

La présente demande de subventions concerne la phase préparatoire du programme (études géotechniques et structurelles ; maîtrise d'œuvre de l'APS à l'ACT), d'un montant de 223 644,00 € HT. Nous avons reçu, en juin 2025, l'arrêté portant attribution de subvention de l'Etat (DRAC) pour 38 % du montant ci-dessus.

Nous sollicitons du Conseil régional et du Conseil départemental l'octroi de subventions selon le plan de financement ci-dessous :

État (Drac)	38 %	84 985,00 € HT
Conseil régional	30 %	67 093,00 € HT
Conseil départemental	32 %	71 566,00 € HT
Total	100 %	223 644,00 € HT

Il est à souligner que la phase préparatoire sera financée à 100 % par subventions.

Décision : validation par 10 voix pour et 1 voix contre.

6. Subventions par amendes de police 2025

En raison du grand nombre d'excès de vitesse constatés de manière récurrente sur la RD 4, Place de la Charme, RD 104 et RD 332, aussi bien dans le sens entrant que dans le sens sortant, un dispositif destiné à ralentir la vitesse des véhicules est proposé.

Le cout estimé des travaux est de 22 800 € HT. Ils seront financés à hauteur de 7 500 € par le produit des amendes de police attribuées par le Conseil départemental. Il convient de solliciter cette subvention.

Décision : validation à l'unanimité.

7. Mise en agglomération de 3 lieux-dits : Chez Bardet, Moulin d'Auzat, La Brousse

Cette mise en agglomération a pour but de réduire la vitesse excessive constatée des véhicules traversant ces lieux-dits et ainsi améliorer la sécurité des habitants. Sur le plan pratique : limitation de la vitesse à 50 km/h, panneaux identifiant l'agglomération...

Les coûts et travaux seront assurés par le Conseil départemental.

Décision : validation à l'unanimité.

8. Renouvellement des conventions « assistance retraites » auprès de la CNRACL

Cette convention permet à la commune de solliciter l'assistance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour toute question relative à la retraite des agents municipaux. Il s'agit ici de valider son renouvellement.

Décision : validation à l'unanimité.

9. Demande de soutien financier de l'association sportive de football de Joze

Cette association sollicite un soutien financier de la commune. Cette demande s'appuie sur les nombreux liens et interactions avec la commune de Culhat. Ainsi :

- Les jeunes licenciés sont majoritairement des enfants de Culhat : 30 Culhatois sur 46 licenciés ;
- Plusieurs bénévoles de Culhat participent à la vie du club ainsi que des éducateurs et des joueurs (10 personnes) ;
- Depuis 2 ans, une journée découverte du foot est organisée à la Maison de retraite de Culhat avec l'association Les Myosotis ;

- Il est prévu d'organiser, au City de Culhat, 2 demi-journées découverte, ouvertes aux enfants.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé d'attribuer à l'association sportive de football de Joze une subvention exceptionnelle de 300 € pour la saison 2024 – 2025.

Décision : validation à l'unanimité.

10. Transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes Entre Dore et Allier

Ce point est reporté à une prochaine séance.

11. Temps partiel de droit pour naissance

La demande concerne un agent municipal à la suite de son congé parental. Elle est de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour une durée de 5 mois et 28 jours, reconductible tacitement jusqu'au 3 ans de l'enfant. Elle prendra effet au 1^{er} septembre 2025.

Décision : validation à l'unanimité.

Questions diverses

- **Organisation et fonctionnement de l'école** – Point succinct sur le fonctionnement de l'école, le personnel, la restauration scolaire...
- **État des lieux des trous à reboucher sur les routes** – On demandera aux agents techniques et aux élus de signaler les voiries avec des trous afin qu'ils soient rebouchés.
- **Cimetière** – Point succinct sur les travaux d'entretien réalisés (réfection de la petite porte, tuiles ...) et à réaliser (peinture de la grande grille verte ...).
- **Salle des associations (dans l'ancien presbytère)** – Les travaux de rénovation se terminent et la salle sera disponible début septembre.
- **Réunion avec les locataires** – à organiser à la rentrée.
- **Réunion avec les associations** – à organiser à la rentrée.
- **Site néolithique** – la 2^e campagne de fouilles se termine le 29 septembre.
- **Terrain de pétanque** – En cours.
- **Fontaine de Foulhouze** – En cours.
- **Élagage des chemins** – Devra être réalisée en coordination avec les agriculteurs.
- **Élagage des arbres appartenant aux riverains** – Faire des courriers individuels en fonction des signalements des élus.
- **Emplois « Passerelle »** – C'est une solution financièrement intéressante pour le remplacement temporaire du personnel absent ou en attente de remplacement.
- **Points d'Apport Volontaire (PAV)** – Leur mise en place est retardée en raison du retard de livraison au SBA des futurs véhicules de relève des PAV.
- **Internet pour la salle des fêtes** – Une bonne solution doit être recherchée.
- **Protection fonctionnelle** : information concernant la demande de Myriam DUPORGES.